

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 4 octobre 2022, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS CHE Eléments 9 pour la réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Lastend sur la rivière Gijou a été prescrite pendant une durée de 31 jours consécutifs, soit du mercredi 2 novembre 2022 à 9 h au vendredi 2 décembre 2022 à 17 h sur le territoire de la commune de Vabre.

Le projet consiste à remettre en état une centrale hydroélectrique, aujourd'hui à l'arrêt, en conservant la prise d'eau, le canal d'amenée et le bassin de mise en charge. Afin d'assurer une bonne continuité écologique, une passe à poissons sera créée au niveau de la prise d'eau. L'usine de production et la turbine seront remplacées pour optimiser la production électrique. La puissance maximale brute de l'installation sera de 340 kW et le débit réservé de 500 l/s. Un défrichement d'une superficie de 710 m² est prévu. Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées à la SAS CHE Eléments 9 – 5, rue Anatole France – 34000 Montpellier.

Le siège de l'enquête publique se situera à la mairie de Vabre (4, Place de la Mairie – 81330 Vabre).

Le Tribunal Administratif de Toulouse a désigné, le 12 septembre 2022, M. François PAUTHE, retraité du ministère des Armées, en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- en version papier, aux jours et heures d'ouverture au public et dans le respect des règles sanitaires en vigueur, à la mairie de Vabre
- en version numérique, aux jours et heures d'ouverture au public et dans le respect des règles sanitaires en vigueur, via un poste informatique à la mairie de Vabre (4, Place de la Mairie – 81330 Vabre), siège de l'enquête publique
- en version numérique sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn (www.tarn.gouv.fr) : rubrique Politiques Publiques/Environnement, prévention des risques naturels et technologiques/Projets impactant l'environnement/Dossier d'enquête et résumé non technique du dossier/Projet de réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Lastend
- sur le site internet du registre dématérialisé à l'adresse suivante :

https://www.registre-numerique.fr/centrale-hydro-lastend

Toute personne intéressée pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture du Tarn (service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des affaires foncières – Place de la Préfecture – 81013 Albi Cedex 09) dès la publication de l'arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête publique et pendant la durée de celle-ci.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture au public et dans le respect des règles sanitaires en vigueur, à la mairie de Vabre
- par courrier postal adressé au commissaire-enquêteur en mairie de Vabre (4, Place de la Mairie 81330 Vabre), siège de l'enquête publique
- par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

https://www.registre-numerique.fr/centrale-hydro-lastend

- par courriel à l'adresse suivante : centrale-hydro-lastend@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public émises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé.

Toute observation ou proposition formulée avant le mercredi 2 novembre 2022 à 9 h ou après le vendredi 2 décembre 2022 à 17 h ne sera pas prise en compte, quel que soit son mode de dépôt.

Par ailleurs, les observations et propositions écrites et orales pourront aussi être présentées, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, au commissaire-enquêteur qui assurera des permanences à la mairie de Vabre aux jours et heures suivants :

- mercredi 2 novembre 2022 de 9 h à 12 h
- mardi 15 novembre 2022 de 15 h à 18 h
- samedi 26 novembre 2022 de 9 h à 12 h
- jeudi 1er décembre 2022 de 9 h à 12 h

Les observations et propositions du public seront communicables aux frais de la personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, à la préfecture du Tarn (service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des affaires foncières – Place de la Préfecture – 81013 Albi Cedex 09), à la mairie de Vabre ainsi que sur le site internet des services de l'État du Tarn (www.tarn.gouv.fr).

A l'issue de la procédure, la décision statuant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS CHE Eléments 9 pour la réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Lastend sur la rivière Gijou sera prise par arrêté du préfet du Tarn.